

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 921

Rubrik: Débat européen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toutes les cartes de la donne

(ag) Dans l'éditorial d'*Entreprise romande* (23.9.88), Michel Barde ouvre le débat à partir des thèses du numéro spécial de *Domaine public* consacré à la fiscalité européenne et aux finances fédérales. C'est l'occasion (européenne) de préciser la proposition essentielle développée par Yvette Jaggi.

On rappellera donc que, pour mieux soutenir la concurrence de la Communauté, les milieux économiques suisses ont fait connaître deux revendications, coûteuses; ils ont obtenu, car ils en ont les moyens politiques, que le Parlement par voie de motion exige du Conseil fédéral qu'il y réponde. Pour les banques, suppression du droit de timbre sur la majorité des opérations touchées par cet impôt; pour l'industrie, abolition de la «taxe occulte» qui frappe les investissements et qui n'est pas déductible sur les produits exportés.

Bien que cette dernière revendication soit financièrement très lourde (1,5 milliard), le Conseil fédéral l'a acceptée comme donnée d'une réforme des finances fédérales, dont les variantes sont actuellement mises en consultation.

Question: qui paiera plus pour compenser le manque à gagner?

Les limites d'un allègement

Avant de pousser la discussion, admettons avec M. Barde l'intérêt relatif pour l'industrie d'exportation de cette réforme pourtant onéreuse. Les variations du franc suisse, les réévaluations fortes qu'il a connues il y a quelques années, ont posé aux exportateurs des problèmes autrement ardues que le coût de la taxe occulte.

Ajoutons que si la taxe occulte était supprimée par l'introduction d'une TVA, généralisée aussi aux services, il en résulterait une augmentation du coût de la vie, d'un faible pourcentage certes, mais que l'industrie, en vertu des conventions collectives, devrait compenser en y consacrant une part de ses gains de productivité.

Si le problème était celui de la taxe occulte seule, vaudrait-il la peine pour un si faible avantage de tout mettre en branle? L'insistance patronale ne peut être admise que si elle débouche sur un réexamen plus profond de notre fiscalité à l'heure européenne.

Le rééquilibrage

Si la TVA représente une augmentation substantielle de l'imposition indirecte, à quelles conditions est-elle acceptable, notamment par la gauche.

M. Barde craint que le sujet n'entraîne des décomptes d'épicier. En fait, il s'agit de rechercher entre les familles politiques un accord profond, seule manière de relever le défi européen.

Or on ne se contentera pas simplement d'opposer la croissance forte de la fiscalité directe en Suisse à la diminution de la fiscalité indirecte, due notamment au démantèlement douanier.

Même si les chiffres de cette évolution sont incontestables, le rééquilibrage ne peut pas se faire en termes fiscaux seulement, en jouant sur le poids de deux plateaux, celui des impôts indirects et celui des impôts directs. Des allègements de l'impôt fédéral direct (IFD), même concentrés le plus possible sur les catégories modestes et moyennes, ne suffisent pas. En effet, les contribuables les plus modestes ne sont pas assujettis à l'IFD. En revanche, ce sont eux qui seront le plus durement frappés par une augmentation des impôts de consommation.

Un accord politique suppose donc une prise en compte de leur situation. Le point sensible pour ces défavorisés est celui de l'assurance-maladie. D'une part, la situation actuelle est jugée par le Conseil fédéral lui-même à la limite du supportable pour les familles et les personnes à revenus modestes; d'autre part, si l'on parle Europe, il faut constater que c'est le domaine où l'aide des pouvoirs publics est plus faible que partout ailleurs. Le plafonnement des subventions à partir de 1976 a, brutalement et

de la manière la plus antisociale qui soit, aggravé ces iniquités.

Yvette Jaggi a clairement exposé que l'Europe nous contraignait à rechercher un accord politique en profondeur pour faire passer les réformes nécessaires. Même les pays à régime parlementaire éprouvent cette nécessité. Les tentatives d'ouverture en France, au-delà des manœuvres politiciennes, ont révélé le besoin d'une majorité partageant les responsabilités de l'adaptation à l'Europe. A plus forte raison, dans un pays de démocratie directe.

La gauche ne pourra jamais accepter sans contrepartie le «cadeau» industrie-banque et l'alourdissement de la fiscalité indirecte. L'allègement de l'IFD, certes souhaitable, n'est pas la seule donnée. Le déblocage du dossier assurance-maladie, ou des dossiers assurance-maladie et AVS, fait partie du programme européen de la Suisse.

Toutes les cartes doivent figurer dans la donne. Ce n'est ni un marchandage, ni de l'épicerie; c'est la recherche de l'indispensable ouverture pour réussir l'approche de l'Europe. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue:

Jeanlouis Cornuz

Catherine Dubuis

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Lilliane Berthoud, Françoise Gavillet,

Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA